

# Les véhicules réglementaires et normatifs (Code des marchés, normes et écolabels)

Colloque CGDD / MEEDDM

SAE sur les « marchés publics durables »

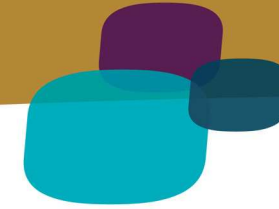


**afnor**  
CERTIFICATION

# Rappel de définition

## Guide des achats éco-responsables

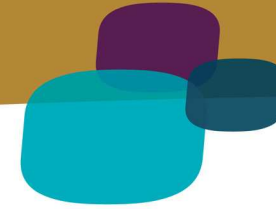
### GPEM/DDE



- Qu'est-ce qu'un éco-produit ?
  - ➔ A service rendu ou à performances identiques, un éco-produit est source de **moins d'impacts sur l'environnement, tout au long de son cycle de vie**, par rapport à d'autres produits standard d'usage similaire.
- A quoi peut-on reconnaître un éco-produit ?
  - ➔ Les produits plus respectueux de l'environnement sont le plus souvent reconnus à travers l'**étiquetage environnemental** des produits.
  - ➔ La plus courante est l'auto-déclaration avec argumentation « libre »
  - ➔ L'étiquetage environnemental est couvert par trois formes d'étiquetage normalisées au travers de la série de normes ISO 14020

# Rappel de définition

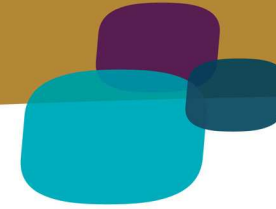
## L'éco-communication pour un produit éco-conçu



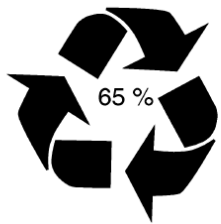
### ■ Définitions normalisées des étiquettes environnementales

- ➔ Rappel : Les normes sont des documents de référence élaborés de manière consensuelle par toutes les parties intéressées, portant sur des règles, des caractéristiques, des recommandations ou des exemples de bonnes pratiques, relatives à des produits, à des services, à des méthodes, à des processus ou à des organisations
- ➔ Elles garantissent plus de fiabilité, de confiance et donc facilitent le choix :
  - ISO 14024 ou étiquette de type I
  - ISO 14021 ou étiquette de type II
  - ISO 14025 ou étiquette de type III

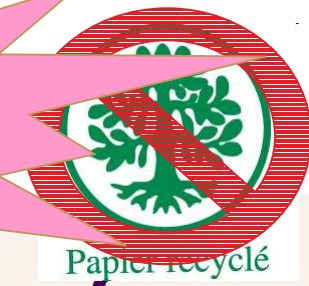
# L'éco-communication pour un produit éco-conçu



- L'auto-déclaration environnementale ou étiquette de type II
  - ➔ Allégations environnementales avancées sous la seule responsabilité d'un producteur, prestataire de service ou distributeur
  - ➔ Souvent limitée à une caractéristique environnementale du produit ou concerne une seule étape du cycle de vie du produit.
- Quelles conséquences ?
  - ➔ Cohabitation de déclarations correspondant à de véritables avantages environnementaux et de déclarations vagues et imprécises, voire mensongères
  - ➔ Informations auto-déclarées très variées (produits « verts », recrudescence de logos, ...)

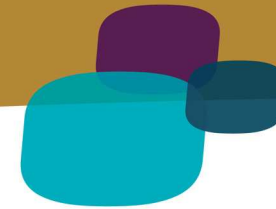


**Greenwashing**



**atnor**  
CERTIFICATION

# L'éco-communication pour un produit éco-conçu



## ■ L'Eco-profil ou étiquette de type III

- ➔ Il consiste en la mise à disposition de données quantitatives sur les impacts environnementaux d'un produit, lesquelles sont souvent présentées sous forme de diagrammes parfois accompagnés de quelques informations qualitatives.

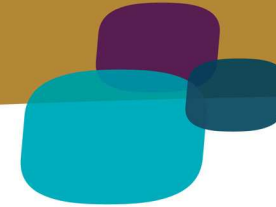


		Indicateurs d'impact potentiel sur l'environnement								Remarques	
		Ressources		Rejets dans l'air		Rejets dans l'eau	Risque toxique		Production de déchets solides		
	Rappel: scénario de référence	Alternative étudiée	Consommation d'énergie primaire	Consommation d'eau	Réchauffement climatique	Diminution de la couche d'ozone	Eutrophisation des eaux	Toxicité humaine	Écotoxicité aquatique		
Paramètres de production du jean	Coton issu de l'agriculture intensive	Coton bio	=	=	☺	=	☺	=	☺☺☺	=	La culture biologique interdit l'utilisation de pesticides, défoliants, et donc évite que des retouvent dans les eaux et les sols.
	Traitement des eaux après production du fil et de la toile	Pas de traitement des eaux après production du fil et de la toile	=	=	=	=	☹☹☹	=	=	=	La présence de stations d'épuration des eaux aqueux des unités de production du fil et de législation en vigueur dans les pays où ces t
Paramètres d'utilisation du jean	Pantalon lavé après 3 utilisations	Pantalon lavé après 5 utilisations	☺	☺	☺	☺	☺	☺	=	☺	Diminuer la fréquence de lavage diminue la consommation d'énergie et l'utilisation de lave-linge et du fer à repasser.
	Lave-linge de classe C à 40°C	Nettoyage à sec	☹☹☹	☺	☹☹☹	☹☹☹	☹☹☹	☹☹☹	=	=	Pour laver la même quantité de vêtements, il faut plus d'énergie, plus d'eau (circuit de refroidissement), plus de solvant, le perchlorethylene, dont la production émet des polluantes dans l'air.
		Lave-linge de classe A à froid	☺	=	☺	=	=	☺	=	=	Plus le lave-linge a une classe énergétique élevée, plus la température de lavage est importante, plus la production d'électricité génère des émissions responsables du réchauffement climatique, et des substances présentant un risque toxique potentiel.
	Lave-linge de classe D à 60°C	☺	=	☺	=	=	☺	=	=		
	Repassage	Pas de repassage	☺	=	☺	=	=	☺	=	=	De même, le fer à repasser et le sèche-linge électrique sont importants: un sèche-linge consomme plus d'énergie qu'un lave-linge!
	Pas de sèche-linge	Sèche-linge	☹☹☹	=	☹☹	☺	☺	☹☹☹	=	=	
50% jeté, 50% réutilisé	100% réemploi	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	Donner ou revendre son pantalon usagé à un particulier permet d'allonger la durée de vie du pantalon porté. Ainsi, augmenter sa durée de vie revient à réduire l'impact de la production à un plus grand nombre de jours d'usage, ce qui ramène à un jour porté.
	100% avec les ordures ménagères	☺	☹☹	☹☹	☹☹	☹☹	☹☹	☹☹☹	☹☹	☹☹	

Légende:

- = variation de l'impact < 5%
- ☺ diminution de l'impact de 5 à 29%
- ☹ augmentation de l'impact de 5 à 29%
- ☺☺ diminution de l'impact de 30 à 59%
- ☹☹ augmentation de l'impact de 30 à 59%
- ☺☺☺ diminution de l'impact > 60%
- ☹☹☹ augmentation de l'impact > 60%

# L'éco-communication pour un produit éco-conçu



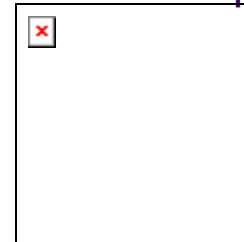
- Les écolabels ou étiquette de type I
  - ➔ Démarche volontaire
  - ➔ Démarche multi-critères
  - ➔ Démarche multi-étapes
  - ➔ Exigence d'aptitude à l'usage
  - ➔ Information consommateur spécifique

NF Environnement



Label écologique officiel français

Eco-label européen

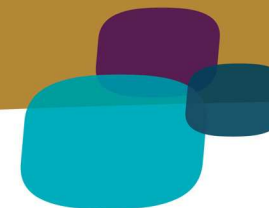


Label écologique officiel européen

■ Le **certificat est la preuve** des engagements pris pour préserver l'environnement en limitant les impacts négatifs du produit sur l'environnement tout au long de son cycle de vie, et en garantissant une aptitude à l'usage et des performances satisfaisantes

■ Le logo officiel sur le produit est le meilleur vecteur de communication d'une démarche d'éco-conception aboutie

# L'éco-communication pour un produit éco-conçu



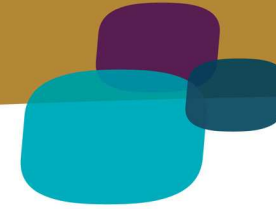
## Exemple d'écolabels



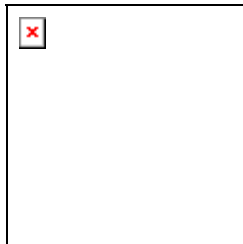
## Exemples d'autres étiquetages environnementaux

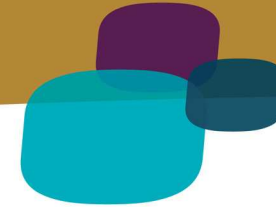


# Les écolabels

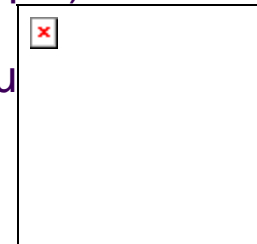


- Objectifs:
  - Réduire les impacts sur l'environnement
  - Favoriser la consommation de produits éco-responsables
- Règles de développement :
  - Crédibilité : développé sur la base d'études scientifiques (approche cycle de vie) et consultation des parties intéressées
  - Fiabilité : certification par tierce partie
  - Visibilité : logo reconnu des consommateurs
  - Sélectivité : labels d'excellence



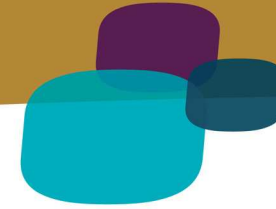


- Comment est développé l'Ecolabel européen ?
  - A l'initiative d'un organisme compétent (pour la France AFNOR Certification) suite à la demande d'un distributeur ou d'une profession
  - Avis du CUELE (Comité de l'Union Européenne pour le label écologique)
  - Mise en place d'un groupe de travail européen
  - Validation des critères par la Commission avant vote et publication au JOCE



- Comment est développée la marque NF Environnement?
  - A l'initiative d'un fabricant, d'un distributeur mais aussi d'autres partenaires (ADEME, associations...)
  - Avis du Comité Français des Eco-labels
  - Mise en place d'un groupe de travail animé par l'ADEME : élaboration et validation des critères par le groupe de travail
  - Validation des critères par le CFE
  - Plus de publication au JORF depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009

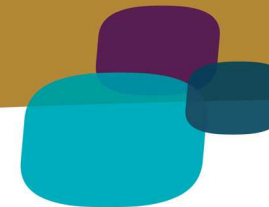




- Comment sont élaborés les critères écologiques ?
  - ➔ Principe de l'Analyse du Cycle de Vie du produit :

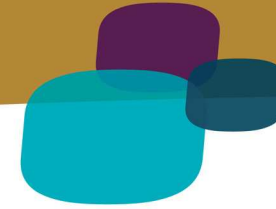
L'ACV étudie les aspects environnementaux et les impacts potentiels, tout au long de la vie d'un produit (« du berceau à la tombe »), de l'acquisition des matières premières à sa production, son utilisation et à sa destruction / valorisation. Les grandes catégories d'impacts environnementaux comportent l'utilisation des ressources, la santé humaine et les conséquences





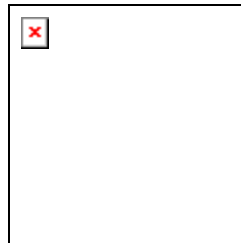
## ■ Matrice d'élaboration des critères écologiques

Aspects environnementaux	Pré-production/ Matières premières	Production	Distribution (y compris emballage)	Utilisation	Réutilisation/ recyclage/ élimination
Qualité de l'air					
Qualité de l'eau					
Protection du sol					
Réduction des déchets					
Économies d'énergie					
Gestion des ressources naturelles					
Prévention du réchauffement planétaire					
Protection de la couche d'ozone					
Innocuité pour l'environnement					
Bruit					
Biodiversité					



### Critères « écologie »

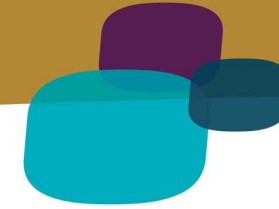
Critères « information »



Critères « santé »

### Critères « performance »

# Les écolabels

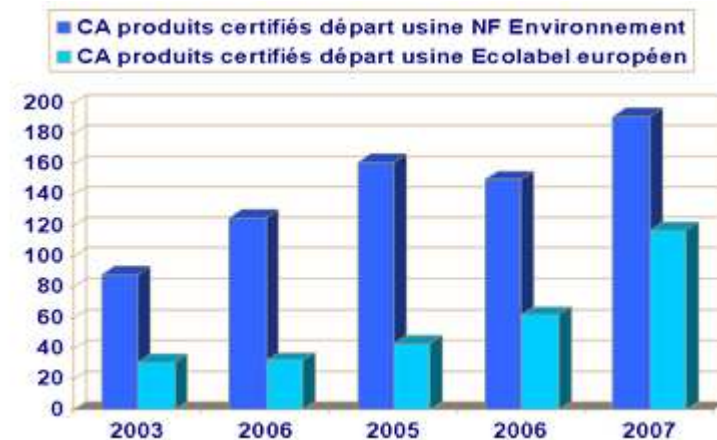


## ■ Dans quels secteurs ?

- Ameublement
- Bricolage
- Bureautique
- Habillement, linge de lit et textiles d'intérieur
- Jardinage
- Lubrifiants
- Papeterie / Papier
- Produits d'entretien
- Produits d'hygiène
- Produits à usage professionnel
- Services
- Vie domestique

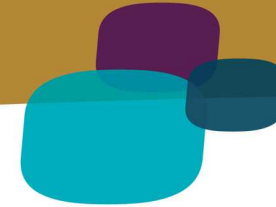
## ■ Quelques chiffres

- 50 catégories de produits et services
- 300 entreprises certifiées en France
- Croissance constante de CA généré par les produits écolabellisés en France



## ■ Plus d'informations

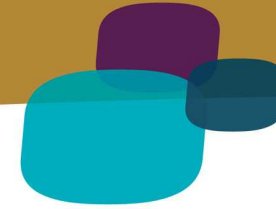
→ [www.ecolabels.fr](http://www.ecolabels.fr)



## ■ Pourquoi faire ce choix ?

- **Un argument de confiance** : les contrôles des produits et les audits d'usines réguliers imposés par les écolabels, les informations claires et fiables délivrées sur les produits
- **Une réponse à une attente du marché en matière d'éco-responsabilité** : en choisissant un produit écolabellisé, le consommateur participe à son niveau à la protection de l'environnement et devient "éco-responsable".
- **Une marque d'engagement** : les écolabels permettent d'affirmer auprès des groupes d'intérêt (associations de consommateurs et de protection de l'environnement) l'engagement en faveur de produits ou services plus respectueux de l'environnement via une **démarche d'éco-conception**
- **Un accompagnement des politiques publiques** : l'adoption des écolabels permet de participer aux initiatives environnementales mises en place par les Pouvoirs Publics en matière de développement durable (et notamment le plan national des achats durables) ; elle offre un atout supplémentaire pour répondre aux appels d'offres des collectivités éco-responsables.
- **Vers une démarche de développement durable** : la certification « écolabels » des produits s'inscrit dans une démarche plus globale de management de l'environnement et de développement durable engagé par l'entreprise.

## Actualité : un outil plus complet et plus durable...



- Révision du règlement (CE) No 66/2010 du 25 novembre 2009 établissant le label écologique de l'UE
  - ➔ Mise à disposition d'un **manuel à l'intention des acheteurs publics**
  - ➔ **Prise en compte d'aspects sociaux et éthiques** (référence aux conventions et accords internationaux correspondants, tels que les normes de l'OIT) dans le développement des critères d'attribution
- Synergie entre le GPP et les écolabels
  - ➔ [http://ec.europa.eu/environment/gpp/toolkit\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/gpp/toolkit_en.htm)
- Réflexion en cours au sein du Comité Français des Ecolabels et d'AFNOR Certification sur l'opportunité et la faisabilité de l'intégration de critères sociaux au sein de la marque NF Environnement
- Mise en place d'un GT « Achats durables/responsables » pour une étude au sein d'AFNOR Normalisation visant à réviser le FD X50-135 sur l'intégration des enjeux du développement durable dans la fonction achats en parfaite adéquation avec les concepts de l'ISO 26000 sur la RSO



**Pierre LEBON**  
**AFNOR Certification**  
+ 33 (0)1 41 62 61 64  
[pierre.lebon@afnor.org](mailto:pierre.lebon@afnor.org)

**Fabrice FAUROUX**  
**AFNOR Normalisation**  
+ 33 (0)1 41 62 80 98  
[fabrice.fauroux@afnor.org](mailto:fabrice.fauroux@afnor.org)

11 rue Francis de Pressensé  
93571 La Plaine Saint-Denis Cedex – FRANCE